



SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles -Force Ouvrière**
Maison des syndicats – 1 rue Sédillot – 67 000 STRASBOURG
03-88-35-24-22 snudi.fo67@orange.fr

<https://snudifo67.fr>

CTSD du 3 septembre 2020

Monsieur le Directeur académique
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD 67,

En cette période de rentrée, la **FNEC-FP-FO** et le **SNUDI-FO** en particulier vous souhaitent la bienvenue dans notre département bas-rhinois et espèrent vivement que vous saurez faire mieux vivre le dialogue social dans l'ensemble des instances réglementaires.

Nous nous réunissons à nouveau pour un CTSD de rentrée qui viendra implanter des classes dans les écoles de notre département et ainsi, par voie de conséquence, des décharges pour les directeurs submergés de travail et de sollicitations depuis des mois !

Nous revenons ainsi à des pratiques réglementaires de rentrée pour une plus grande transparence des opérations de carte scolaire : nous nous en réjouissons !

Néanmoins, nous regrettons une nouvelle fois l'absence de documents préparatoires avant la tenue des instances paritaires comme cela est prévue réglementairement.

Nous attendons évidemment vos explications à ce manque pénalisant notre travail avec les écoles concernées par nos travaux du jour.

Concernant les propositions que vous soumettez au CTSD, notre fédération en était restée aux 3.5 postes constituant la réserve de moyens disponibles pour le CTSD initialement prévu fin juin. Alors comment comprendre vos propositions à hauteur de 17.33 ETP ? Les moyens de remplacement ayant été particulièrement mis à mal avec votre prédécesseur, utilisez-vous les moyens dédiés aux RASED pour organiser la rentrée ?

Ainsi, la carte scolaire 2020/2021 se fait à la fois « grâce » à la baisse drastique des moyens de remplacement et sur le dos des élèves en difficulté : un bien mauvais signal pour le service public d'éducation et pour une rentrée sereine sur le terrain.

Notre fédération revendique des postes à la hauteur des besoins et en ce début d'année scolaire, nous en sommes très loin !

Depuis le 27 août, le ministre a imposé aux personnels un protocole dit « *sanitaire* » avant même d'avoir recueilli l'avis des représentants au CHSCTM.

Alors que pendant des semaines, au plus fort de la crise sanitaire, lorsque les enseignants volontaires accueillaient les enfants des personnels soignants, on nous expliquait que les masques ne servaient à rien, voilà maintenant qu'ils doivent être portés en permanence, par tous les personnels tout au long d'une journée d'école, « tant dans les espaces clos que les espaces extérieurs ».

De nombreux collègues ont saisi notre organisation syndicale pour exprimer leur incompréhension. Comment faire classe avec un masque en permanence ? Quel est le sens de porter ce masque en permanence, y compris pendant les récréations ou les pauses ?

Le ministre demande à tous les élèves à partir du collège de porter un masque mais ils devraient être fournis par les parents. N'est-ce pas une remise en cause sans précédent du principe de gratuité de l'école ?

M. Le Directeur académique, cette mesure protège qui ?

Pour sa part, la **FNEC FP-FO** considère que ce protocole est un moyen pour le ministre de se dédouaner de ses obligations statutaires qui prévoient que « *des conditions d'hygiène et de sécurité de nature à préserver leur santé et leur intégrité physique sont assurées aux fonctionnaires durant leur travail* » (art. 23 du statut général). La responsabilité de l'exécution du protocole est renvoyée à l'échelon local, dans les écoles, les collèges, les lycées, les services, mettant les personnels en première ligne sans protection réelle.

La **FNEC FP-FO** rappelle que les seuls masques reconnus protecteurs par les normes du Code du travail sont les masques FFP2 qui ne sont toujours pas mis à disposition des personnels qui le demandent, notamment ceux à risque. Ainsi, nos collègues actuellement en situation de fragilité ou vivant avec des personnes à risques, ne sont plus protégés ! C'est un véritable scandale sanitaire alors que dans le même temps, le Covid19 n'est toujours pas reconnu dans les maladies d'origine professionnelle !

La **FNEC FP-FO** continue de revendiquer le suivi médical par les médecins de prévention et le maintien des ASA qui ont été supprimées à partir du 1er septembre pour les personnels à risque, la reconnaissance d'imputabilité au service en cas de contamination par le COVID, la mise en place de tests de dépistage généralisés pour les enseignants et les élèves, la mise à disposition gratuitement de masques adaptés pour les personnels et les élèves. Elle condamne la volonté du gouvernement de liquider les CHSCT dans le public comme dans le privé.

La **FNEC FP-FO** n'acceptera aucune remise en cause de nos garanties statutaires au prétexte de crise sanitaire. Le dispositif sport-santé-culture-civisme (2S2C), réaffirmé dans ce dernier protocole, qui ouvre la voie à l'enseignement dispensé par les collectivités et les associations, doit immédiatement s'arrêter ; tout comme doivent être abandonnées l'ensemble des attaques contre l'Ecole et le statut des personnels qui se sont accélérées au prétexte de la crise sanitaire (réforme du BAC, des concours, de la direction d'école...)

Ce protocole dit « sanitaire » qui ne protège personne doit être retiré ; les contre-réformes stoppées ; les garanties statutaires préservées ; les revendications des personnels satisfaites.

Enfin, le ministre Blanquer annonce qu'il lance « un Grenelle des professeurs ».

Cette petite musique n'est pas nouvelle. Elle était apparue en pleine mobilisation contre la réforme de retraites, qui a certes été pour le moment retardée mais qui reste inscrite au calendrier gouvernemental.

Alors que le point d'indice est gelé pour une nouvelle année, et de façon presque ininterrompue depuis 10 ans, de quelle revalorisation parle le ministre ?

Dans une interview accordée le 30 août au JDD, il détaille ses projets :

- Il ne s'agirait plus maintenant que de 400 millions ;
- Il s'agirait de définir à partir de novembre une loi de programmation pluriannuelle ;
- Cela passerait par une transformation profonde du système éducatif et des carrières ;
- 1,5 millions d'heures supplémentaires en plus ;
- Le dispositif « devoirs faits » passerait de 2 à 3 heures par semaine ;
- Des stages de réussites seraient programmés dès la Toussaint ;
- Renforcement de l'accompagnement personnalisé (parcours scolaire spécifique pour les élèves de

6ème les plus en difficultés jusqu'à 6 heures hebdo) ;

– Renforcement du « plan mercredi » pour accueillir les enfants le mercredi et en fin de journée.

Il apparait ainsi évident qu'une part conséquente de l'enveloppe de 400 millions sera consacrée à financer ces projets, à remettre en cause les statuts des personnels, en les contraignant à travailler plus, y compris pendant les congés.

Et quand bien même ces 400 millions par an seraient consacrés uniquement à une revalorisation (ce qui ne sera donc pas le cas), ils correspondraient, rapportés au nombre d'agents de l'Éducation nationale, à une augmentation de 30€ par mois et par agent.

Les personnels hospitaliers, mobilisés depuis mai dernier, ont montré la voie en arrachant 183 € d'augmentation indiciaire pour tous.

C'est cette revendication que portera la **FNEC FP-FO** au ministère de l'Éducation : 183 euros d'augmentation indiciaire pour tous dès maintenant sans contrepartie et l'ouverture immédiate de négociations en vue d'un rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000 !

Pour la **FNEC-FP-FO**,
Audrey LAGES et Yannick LEFEBURE